

République Française
Département CHER
PRECY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/12/2015

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2015, le 17 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de PRECY s'est réuni à la Salle de réunions de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VIGNEL Joël, MAIRE, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/12/2015. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/12/2015.

Présents : M. VIGNEL Joël, MAIRE, Mmes : CHEVALIER Chantal, FOURNIER Anne-Sophie, MORISSEAU Nadine, PEREIRA Nathalie, Melle MARTEAU Christine, MM : BUTOUR François, CHAUMIEN Jean Luc, DEVALLIERE Pascal, ERDN Cyrille, MILLET Daniel

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Cher
Le : 29/02/2016
Et
Publication ou notification du :
29/02/2016

A été nommé(e) secrétaire : M. ERDN Cyrille

2015_12_04 – tarifs communaux 2016

Les tarifs communaux pour 2016 sont définis comme suit :

Location du Barnum : Habitant de la commune : 110 € + 20 € par jour supp
Habitant hors commune : 220 € + 20 € par jour supp
un chèque de caution de 500 € sera demandé, ainsi qu'une copie de la responsabilité civile montage et démontage par les personnes de la commune désignées par un élu

Garage communal : 18 € par mois

Location du droit de chasse : 240 € par an

bois de chauffage : 6.70 € le stère

location du plan d'eau : 2500 € par an (convention à renouveler pour 3 ans 2016 2017 2018)

concession de cimetière / colombarium : habitants ou natifs de la commune : 122 € (30 ans)
personnes hors commune : 551 € (30 ans)

dispersion des cendres dans le Jardin du Souvenir : 27 €

TARIFS ORDURES MENAGERES pour 2015

- Coopérative Agricole du Sancerrois.....	194,00 €
- Résidence Secondaire.....	162,00 €
- Personne seule.....	141,00 €
- Personne seule avec enfants.....	188,00 €
- Foyer de deux adultes.....	188,00 €
- Foyer de deux adultes avec enfants.....	236,00 €



- Foyer de trois adultes.....	236,00 €
- Foyer de trois adultes avec enfants.....	286,00 €
- Foyer de quatre adultes.....	286,00 €
- Foyer de quatre adultes avec enfants.....	336,00 €

La redevance est due par toute personne domiciliée sur la commune. En cas de changement, la facturation se fera au prorata du temps passé sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les tarifs 2016 à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/02/2016
Le Maire
Joël VIGNEL